

Bureau d'architecture et d'expertise
L. Moulin et S. Mincke
19, avenue Van Cutsem
7500 Tournai

V/Réf. : votre courrier du 18/10/04
N/Réf. : GM/SBK1.6/s.357
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Messieurs,

Objet : SCHAERBEEK. Eglise Sainte-Suzanne. Projet global de restauration. Avis de principe.

En réponse à votre lettre du 18 octobre 2004 et concernant l'objet susmentionné, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 novembre 2004, notre Assemblée a émis l'avis de principe suivant.

La demande d'avis de principe porte sur un dossier préalable à l'élaboration d'un projet global de restauration de l'église Saint-Suzanne. Le dossier qui est soumis à la CRMS comprend un relevé de l'ensemble du bâtiment, un reportage photographique, une étude historique et une description des options de restauration et des interventions prévues.

La CRMS se réjouit de l'initiative de la consulter avant l'introduction officielle de la demande de permis unique, ce qui permettra de compléter, de réorienter ou de revoir certains aspects du projet actuel avant l'élaboration des détails, cahier des charges, etc.. La Commission encourage cette façon de travailler et espère qu'elle pourra contribuer ainsi de manière constructive à l'élaboration du dossier définitif. A cette fin, elle émet les remarques suivantes sur les documents qui lui sont soumis à l'heure actuelle.

Relevé

Les relevés réalisés constituent une bonne base pour documenter l'état actuel général du bâtiment. Toutefois, la Commission attire l'attention sur le fait qu'ils devraient être complétés par des légendes détaillées des matériaux. Elle demande aussi de localiser de manière précise les différents types de dégradations, ainsi que les interventions qui y seront liées (traitements, éléments à restaurer ou à remplacer, etc.). Enfin, des relevés détaillés des éléments à refaire à l'identique et les dessins d'exécution des éléments à restituer devront être joints au dossier définitif.

Etude historique

Le dossier comprend une étude historique qui est essentiellement basée sur l'interprétation d'anciennes photographies à partir desquelles les transformations ultérieures ont été déduites. Malheureusement, les archives (demande de permis de bâtir, plans, cahier des charges, etc.) n'ont pas été retrouvés jusqu'à présent et n'ont donc pas été examinés dans le cadre de l'actuelle étude. La Commission demande de poursuivre les recherches pour retrouver ces archives indispensables à la bonne connaissance de l'église et de son histoire. Celles-ci

devraient être conservées à la fabrique d'église, à la commune et/ou au diocèse (Malines). L'examen des archives, complétée de l'analyse approfondie des photos anciennes, permettra de comprendre et de documenter les différents aspects de l'histoire du bâtiment, tels que :

- le rôle des commanditaires successifs (abbé Thiéry, abbé Ryckmans).
- la construction de l'église et la relation entre les avant-projets et le projet réalisé (p.ex. pourquoi le lanterneau qui est visible sur la maquette au-dessus du chœur a-t-il été abandonné ?).
- la chronologie précise et les raisons (liturgiques et/ou esthétiques) qui ont motivé les transformations successives (y compris les transformations les plus récentes). Dans ce cadre, il serait également intéressant de documenter le sort de certaines pièces de mobilier qui ont été évacuées de l'église au cours des années (qu'est devenu, par exemple, l'autel Art Nouveau de G. Serrurier-Bovy qui est visible sur une des photos jointes au dossier).
- La composition, la provenance et la mise en œuvre des différents matériaux de construction (béton, pierre, marbres, ...).

Une fois l'étude historique complétée, la Commission recommande d'indiquer clairement les différentes campagnes de transformation et de réaménagement sur des plans de synthèse. Ce type de document rendra plus lisible l'impact des différentes interventions sur le bâtiment d'origine et permettra de relever la coexistence de certains éléments ou, par contre, le fait qu'ils n'étaient pas conçus pour être vus ensemble. De ce fait, ces plans constitueront un instrument de première importance pour évaluer les différentes options de restauration.

Propositions de restauration

Dans la logique des remarques sur l'étude historique, la CRMS estime, de manière générale, qu'une grande partie des propositions, qui vont dans le sens d'une restitution de « l'état initial » du bâtiment (pour autant que celui-ci soit connu à l'heure actuelle), sont prématurées. L'étude historique ne permet pas d'évaluer de façon détaillée l'intérêt des différentes campagnes de transformations et de réaménagement (qui ont commencé très peu après 'l'achèvement' de l'église) et les propositions élaborées actuellement n'en tiennent donc pas suffisamment compte. La Commission estime que le choix de se référer à l'une ou l'autre époque de référence doit être mieux justifié et argumenté sur base d'une étude historique complète, telle qu'évoqué ci-dessus. Les choix de restauration, de restitution ou, éventuellement, d'enlèvement de certains éléments, ne devraient pas seulement être guidés par l'état d'origine du bâtiment, mais également par la qualité intrinsèques des transformations et des ajouts successifs, par la connaissance de la coexistence des éléments à certains époques, par la cohérence du résultat de la restauration globale, etc. Or, les propositions actuelles risquent de mener à un état plutôt 'hybride' et peu justifié. Parmi ces incohérences on peut, par exemple, citer le fait que le parement en maçonnerie, que l'on se propose de retrouver n'a jamais existé au même temps que les vitraux des années '50 ; à leur tour, les vitraux en forme de croix du plafond, que l'on propose de remettre en service, ont été obturés pour mieux mettre en valeur ces nouveaux vitraux. Outre ce problème d'anachronisme de ces différents éléments, le retour à la situation originelle demanderait l'enlèvement d'éléments de grande qualité et de belle facture, tels que les ambons, les autels latéraux, les lambris, etc.

La CRMS estime donc que le bâtiment est trop peu documenté à l'heure actuelle pour pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur l'opportunité des différentes interventions proposées.

Dès que l'étude historique sera complétée, les interventions pourront être justifiées par rapport à un état – ou des états ?- de référence précis. Chaque intervention devrait s'insérer dans cette réflexion globale afin aboutir à un résultat cohérent. Cette réflexion globale devrait aussi intégrer les motivations d'ordre liturgique et fonctionnel qui ont guidé certaines transformations. D'un point de vue fonctionnel, l'obturation du grand vitrail du chœur n'est, par exemple, plus d'actualité - le chœur n'est plus utilisé durant les célébrations -, mais son éventuelle réouverture devrait être également examinée au regard de l'état de référence.

En ce qui concerne la restauration des façades, une série d'études préalables est prévue pour déterminer la nature des différents matériaux (béton et pierre naturelle), les causes de leurs dégradations et les traitements les plus adéquats afin d'y remédier. Les résultats de ces études seront incorporés dans le cahier des charges et permettront de préciser la localisation et les quantités des matériaux à mettre en oeuvre. La CRMS encourage cette méthode de travail qui permettra de conserver et de consolider au maximum la matière d'origine, ainsi que la volonté de s'adresser à des entreprises compétentes (marché par procédure négociée). En ce qui concerne les traitements évoqués dans le dossier, tels que l'application d'une peinture ou de micro-mortier sur le béton, il est trop tôt pour se prononcer sur leur opportunité. La pertinence de ce type d'interventions ne pourra être évaluée qu'une fois les résultats des analyses préalables seront connus.

La CRMS demande de porter une attention particulière à l'examen de la polychromie d'origine des façades, notamment au fait que l'utilisation du béton rose était liée à la mise en oeuvre de marbre rouge (marbre de Philippeville ?) pour le soubassement. Ce marbre étant devenu gris, la Commission demande que la possibilité de retrouver la polychromie d'origine soit examinée.

En ce qui concerne la restauration du béton, la CRMS attire l'attention des auteurs de projet sur la réalisation de restaurations similaires à l'église Saint-Jean-Baptiste à Molenbeek Saint-Jean. Il serait intéressant de se renseigner sur l'expérience et l'expertise acquises sur ce chantier pour des problèmes semblables (par exemple la restauration des claustras). Cette prise d'information ne devrait pas uniquement porter sur la restauration du béton, mais aussi sur d'autres problèmes, par exemple la protection éventuelle des vitraux par un survitrage. La Commission s'interroge sur la nécessité de cette intervention qui ne semble pas indispensable (cf. l'expérience à l'église Saint-Jean-Baptiste).

Un dernier volet de la restauration globale comprendra les techniques spéciales. Cet aspect est également encore très peu documenté. La Commission demande de l'étudier plus en détail avant de se prononcer sur les différentes interventions qui y seront liées. Elle attire l'attention sur le fait que le projet de restitution de l'éclairage d'origine devrait être documenté de façon détaillée sur base des archives et devrait s'inscrire également dans la réflexion globale sur la restauration de l'intérieur. En outre, le présent dossier comprend déjà une proposition pour le renouvellement du chauffage, à savoir un nouveau système de chauffage avec groupe de chauffe dans la toiture et 9 grilles de pulsion situées au plafond combinées à 6 grilles de reprise. Vu les interventions importantes liées à ce système (grilles, isolation toiture et obturation des fenêtres de toitures), la CRMS demande de documenter le système existant et de vérifier si celui-ci ne peut pas être réexploité. Si ce n'était pas le cas, elle demande d'étudier un système qui aurait un impact moins important sur l'architecture existante.

Enfin, l'avant-projet comprend des propositions pour le réaménagement des sous-sols et des abords immédiats de l'église. En ce qui concerne les caves, la Commission constate que les auteurs de projet estiment qu'elles ne font pas partie du classement. Cette interprétation va à l'encontre de l'arrêté du 27 mars 2003, classant comme monument la totalité (en ce compris le mobilier fixe par destination) de l'église. Dès lors, les travaux de rénovation dans les caves devront également faire l'objet d'un avis conforme. En outre, une proposition d'extension de classement aux abords immédiats a été élaborée par la DMS. Avant de se prononcer sur les propositions relatives aux abords, la CRMS demande d'être mieux renseigné sur la situation d'origine et sur ce qui en reste à l'heure actuelle. Elle demande d'être également attentif à la valeur patrimoniale de ces éléments et d'essayer d'y intégrer le plus discrètement possible les nouveaux dispositifs (tels que l'entrée pour PMR).

En conclusion, la CRMS se réjouit qu'une restauration globale de l'église Sainte-Suzanne soit envisagée. Toutefois, elle encourage le maître d'oeuvre et les auteurs de projet à pousser plus loin l'étude historique et la réflexion sur l'époque de référence comme expliqué ci-dessus. Elle se propose ensuite de réexaminer le dossier avant l'élaboration de la demande définitive. Entre-temps, elle reste à la disposition des auteurs de projet pour examiner, en collaboration avec la DMS, les options qui permettront d'aboutir à un projet global de restauration le plus cohérent possible.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président

C.c. : AATL – DMS (S. Duquesne)
AATL - DU